

TRANSMISSION DU PATRIMOINE ET PROTECTION DE LA FAMILLE

OBJECTIFS

- **S'approprier les mécanismes juridiques et fiscaux de la transmission de l'entreprise et du patrimoine.**
- **Connaître les outils permettant de faciliter la protection de la famille, la transmission d'entreprise et du patrimoine.**

RÉSULTATS ATTENDUS

- Connaître les conséquences d'une transmission non préparée.
- Identifier les actions à mettre en place ;
 - Au niveau de l'entreprise (société, bail à long terme...);
 - À titre personnel (donation, assurance-vie...).

CONTENU

- Le patrimoine successoral (dévolution légale, place du conjoint, droits de succession...).
- Les enjeux fiscaux propres à l'entreprise (Assurance Décès Invalidité, entreprise individuelle, société...).
- Les solutions patrimoniales d'une transmission :
 - Au niveau de l'entreprise : la société, le bail à long terme, le pacte « DUTREIL » ;
 - À titre personnel : les donations, les régimes matrimoniaux, l'assurance-vie, l'assurance-décès ;
 - Les autres mesures : les dispositions testamentaires, le démembrement de propriété.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentation PowerPoint / Support stagiaire / Échanges / Cas concrets

FORMATEURS

Conseiller(ère)s du Cerfrance Poitou-Charentes spécialisé(e)s dans la gestion financière et patrimoniale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des capacités acquises.
- Fiche d'évaluation de la satisfaction des stagiaires.

PRÉ-REQUIS

Toute personne qui s'interroge sur les actions à mettre en place pour anticiper la transmission de son patrimoine et protéger sa famille et son entreprise en cas de décès.



2.5 JOURS (18H / 5 MATINÉES)



735 € TTC (tarif avant prise en charge)

- **Pour les exploitants agricoles,** 87.50 € TTC avec un financement VIVEA.
- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales,** possibilité de prise en charge d'une partie de la formation via votre organisme de formation.
- **Et en tant que chef d'entreprise,** vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Une prise en charge est également possible pour vos salariés. Renseignez-vous auprès de l'organisme financeur de votre formation.



Pensez à faire vos demandes de financement ou de remboursement.

Le montant à la charge du stagiaire dépendra de la prise en charge par son opérateur de compétences.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription via notre bulletin d'inscription disponible auprès de votre agence ou sur notre site internet www.poitoucharentes.cerfrance.fr
- Inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le stagiaire en situation de handicap prendra contact avec l'organisme de formation (cf «contacts»)



CONTACTS

SERVICE FORMATIONS

CLIENTS

ORGANISME DE FORMATION

CHARENTE CHARENTE-MARITIME VIENNE

Laurie Cornuau

Cerfrance Poitou-Charentes
2133 Rte de Chauvigny
86550 Mignaloux-Beauvoir
05 49 448181
formationclient@pch.cerfrance.fr

DEUX-SÈVRES

Patricia Bruneau

Cerfrance Poitou-Charentes
18 rue de l'espace • CS 10035
79300 Bressuire Cedex
05 49 65 04 79
formationclient@pch.cerfrance.fr



Cerfrance Poitou-Charentes

Siège social
Les Rocs - Chavagné - CS 40070
79260 La Crèche
05 49 76 45 45



Cerfrance
Poitou-Charentes
est une entreprise
certifiée ISO 9001.



Association de Gestion et de Comptabilité de Poitou-Charentes

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle-Aquitaine